



COMMISSION EUROPÉENNE

*Bruxelles, le 12.3.2025  
C(2025) 1563 final*

*Monsieur le Président,*

*La Commission tient à remercier le Sénat pour son avis encourageant à développer l'initiative «Universités européennes», ainsi que concernant:*

- la communication de la Commission au Parlement Européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions – Un schéma directeur pour un diplôme européen {COM(2024) 144 final},*
- la proposition de recommandation du Conseil relative à des carrières attrayantes et durables dans l'enseignement supérieur {COM(2024) 145 final} et*
- la proposition de recommandation du Conseil pour un système européen d'assurance et de reconnaissance de la qualité dans l'enseignement supérieur {COM(2024) 147 final}.*

*Soutenir des alliances d'établissements d'enseignement supérieur à la fois transnationales et ambitieuses pour une coopération approfondie au sein de l'Espace européen de l'éducation constitue une réelle priorité pour la Commission, pour une Europe plus compétitive et résiliente.*

*Les alliances d'Universités européennes sont au cœur de la stratégie européenne en faveur des universités visant à permettre la mise en place d'une coopération structurelle, durable et systémique à long terme dans les domaines de l'éducation, de la recherche et de l'innovation, en créant des campus interuniversitaires européens où les étudiants, le personnel et les chercheurs de toutes les régions d'Europe bénéficient d'une mobilité beaucoup plus aisée, encouragée et incluse dans les programmes et activités conjointes. Ces campus interuniversitaires européens constituent un levier unique pour créer ensemble des connaissances nouvelles, dans l'ensemble des pays et disciplines, notamment via des approches pluridisciplinaires, et en lien avec les écosystèmes d'innovation. Ces alliances recèlent un potentiel important de transformation de l'enseignement supérieur en Europe, comme elles ont pu le démontrer par leur mobilisation très forte pour piloter un diplôme européen.*

*M. Jean-François RAPIN  
Président de la commission  
des affaires européennes du Sénat  
Palais du Luxembourg  
15, rue de Vaugirard  
F – 75291, PARIS Cedex 06*

*cc: M. Gérard LARCHER  
Président du Sénat  
Palais du Luxembourg  
15, rue de Vaugirard  
F – 75291, PARIS Cedex 06*

*La Commission se félicite du large soutien exprimé par le Sénat en faveur du développement de l'initiative «Universités européennes» ainsi que la mise en place d'un diplôme européen, et prend note des éléments suggérés par l'avis du Sénat. Cet avis constitue un élément essentiel qui a été utilisé dans le cadre de l'étude sur les résultats et le potentiel transformateur de l'initiative «Universités européennes», publié le 24 janvier 2025, et contribuera aux prochaines discussions du Comité éducation au Conseil sur le diplôme européen.*

*En réponse aux observations plus techniques figurant dans l'avis, la Commission vous invite à consulter l'annexe.*

*En espérant que ces précisions répondront aux questions soulevées par le Sénat, la Commission se réjouit, par avance, de la poursuite du dialogue politique.*

*Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.*

*Roxana Mînzatu*  
*Vice-présidente exécutive*

*Maros Šefčovič*  
*Membre de la Commission*



## *Annexe*

*La Commission a examiné les observations soulevées par le Sénat dans son avis et a l'honneur d'apporter les précisions suivantes.*

### ***L'initiative «Universités européennes»***

*Les orientations politiques de la Présidente de la Commission européenne pour 2024-2029 mentionnent le besoin d'attirer de nouveaux talents et de retenir les meilleurs en Europe. Pour ce faire, renforcer la collaboration entre les départements de recherche, les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises est essentiel. Les alliances d'Universités européennes jouent un rôle clé dans la réalisation de cet objectif.*

*Les alliances d'Universités européennes reflètent la cinquième liberté<sup>1</sup> pour un nouveau marché unique — apprendre, travailler ensemble, rechercher, innover, partager des connaissances et des capacités par-delà les frontières. Les alliances sont considérées comme essentielles pour concrétiser l'ambition du parcours vers un diplôme européen.*

*Comme le Sénat, la Commission entend soutenir la vision à long terme des alliances d'Universités européennes. Comme indiqué dans la stratégie européenne en faveur des universités, la Commission coopère avec les alliances d'Universités européennes, les parties prenantes de l'enseignement supérieur ainsi qu'avec les États membres en vue d'élaborer un plan d'investissement pour les alliances pour la période 2028-2034. Celui-ci entend faciliter leur financement en complétant la dimension éducation financée par Erasmus+ par un soutien à l'ensemble de leurs missions, y compris la dimension recherche et innovation, et en recherchant des synergies avec différents instruments européens ainsi qu'avec les financements nationaux et régionaux.*

*En parallèle, il est important de démontrer l'impact transformateur de cette initiative. La Commission a présenté le 24 janvier 2025<sup>2</sup> un rapport sur les résultats et le potentiel de transformation de l'initiative «Universités européennes» dans son ensemble, en s'appuyant sur un cadre de suivi élaboré conjointement avec les alliances, le secteur de l'enseignement supérieur et les États membres.*

*Finalement, comme le souligne le Sénat, la Commission reconnaît la nécessité de faciliter la gouvernance des alliances d'Universités européennes. Une des actions clés de la stratégie européenne en faveur des universités concerne ainsi un statut juridique pour les alliances d'établissements d'enseignement supérieur – Universités européennes et autres types d'alliances. La Commission a soutenu le pilotage d'un éventuel statut juridique européen pour les alliances entre universités avec quatre projets soutenus par Erasmus+ ayant testé la mise en œuvre des instruments européens existants. Les résultats de ce travail ont été présentés dans un rapport publié le 20 décembre 2024<sup>3</sup>.*

---

<sup>1</sup> [Enrico Letta - Much more than a market \(April 2024\)](#) ('Bien plus qu'un marché').

<sup>2</sup> [European Universities initiative: report highlights success, outcomes and transformational potential | European Education Area](#)

<sup>3</sup> SWD(2024) 291 final.

## ***Vers un «diplôme européen»***

*Les orientations politiques de la Présidente de la Commission européenne pour 2024-2029 soulignent également la nécessité de combler les déficits de compétences et de main-d'œuvre en Europe. Pour atteindre cet objectif, il s'avère essentiel de continuer à œuvrer en faveur d'un diplôme européen.*

*Le diplôme européen serait délivré au niveau national, régional ou institutionnel et sur une base volontaire, respectant ainsi pleinement le principe de subsidiarité. De plus, une approche progressive est proposée avec le label européen, pouvant constituer une première étape sur la voie vers un diplôme européen. En adhérant aux critères européens, ce label encouragera la création de programmes conjoints innovants et leur donnera plus de visibilité. Toutefois, il est important de noter qu'il ne résout pas les incompatibilités existantes entre les législations nationales. C'est pourquoi un diplôme européen est nécessaire afin d'établir un cadre européen avec des règles communes et transparentes, sans contraintes nationales supplémentaires. Ce cadre permettra aux universités en Europe de mettre en commun leurs savoirs afin de proposer de nouveaux cursus de formation innovants, impliquant plusieurs universités de plusieurs pays européens (et au-delà s'ils le souhaitent), pour une plus grande compétitivité et attractivité à l'échelle mondiale.*

*Le diplôme européen n'est en aucun cas envisagé dans le but de remplacer les diplômes nationaux, mais en complément de ceux-ci afin d'enrichir l'offre universitaire pour les étudiants. Le diplôme européen constituera un levier pour favoriser des programmes conjoints d'enseignement et de formation de pointe, en complément des programmes au niveau national qui ont leurs propres atouts. Cela permettra aux étudiants d'accéder à une offre éducative plus diversifiée, pouvant répondre à leurs aspirations et objectifs de carrière, afin qu'ils puissent trouver en Europe ce dont ils ont besoin.*

*En ce qui concerne les critères européens proposés, ceux-ci sont issus d'un processus de cocréation et basés sur des preuves solides, sur des études ainsi que sur plusieurs projets pilotes Erasmus+ ayant associé plus de 140 établissements d'enseignement supérieur issus de tous les États membres. Ces projets pilotes ont mis en avant la nécessité de trouver un équilibre entre des critères flexibles, ambitieux et inclusifs. Un certain niveau d'ambition est essentiel pour rendre l'offre attractive et pour atteindre les objectifs de la stratégie européenne en faveur des universités, tout en s'assurant du caractère flexible et inclusif, afin que ces critères puissent s'appliquer à tous types d'établissements d'enseignement supérieur ainsi qu'à toutes les disciplines. Les propositions se fondent également sur des procédures et structures d'accréditation et d'assurance de qualité existantes, intégrant aussi les instruments de Bologne afin de stimuler leur mise en œuvre.*

*Afin de continuer le processus de collaboration et de cocréation, le laboratoire de politiques sur le diplôme européen réunira des experts de tous les États membres, des établissements d'enseignement supérieur, des agences de certification et d'assurance qualité, des étudiants ainsi que des acteurs économiques et sociaux. Ce laboratoire*

*servira à élaborer des propositions, y compris sur de possibles plans d'action, pour guider la mise en œuvre d'un diplôme européen.*

*En outre, la Commission se félicite que le Sénat partage son point de vue selon lequel il est nécessaire d'agir afin de mieux promouvoir, reconnaître et valoriser le travail du personnel académique œuvrant à la mise en place d'une coopération transnationale approfondie, notamment en ce qui concerne les enseignements innovants et attrayants tels les programmes conjoints. La recommandation du Conseil relative à des carrières attrayantes et durables dans l'enseignement supérieur entend précisément répondre à cet objectif.*

*La Commission remercie le Sénat pour son soutien et souhaite également exprimer sa gratitude envers les représentants de la République française dans divers forums de discussion au niveau européen pour leur participation active et leurs contributions enrichissantes au développement de l'initiative «Universités européennes», ainsi que pour leurs efforts concernant la mise en place du diplôme européen. La Commission se réjouit de poursuivre le processus collaboratif de cocréation et reste à la disposition du Sénat pour de futures observations.*

-----